

que nous l'apprennent César et Ptolémée. « Les Nantuates, « les Véragri, peuples, dit César, qui s'étendent *de la* « *frontière des Allobroges*.... jusqu'à la crête des Alpes (1). » « A la partie orientale du Rhône, écrit Ptolémée, sont les Allobroges au-dessous des Médulli et « dont la capitale est Vienne (2). »

La limite exacte entre les Allobroges, les Nantuates et les Ceutrons, semble être, selon les études nouvelles, « le cours de la Drance qui séparait l'Allobrogie des Nantuates, entre Evian et Thonon (3). » Plus au sud, les Allobroges avaient pour voisins les Ceutrons, dont la limite est une ligne suivant la crête des montagnes des Têtes, des Aravis et du Mont-Chervin qui séparent la vallée de l'Arly du bassin du lac d'Annecy, et ensuite une partie du vaste massif des Beauges jusque vers Miolans. Ceci résulte d'une inscription publiée en 1861 par M. Allmer, qui prouve que « le territoire de la célèbre et opulente colonie des *Viennenses* s'étendait jusqu'au Mont-Blanc, traversait l'Arve et ne s'arrêtait qu'à la crête des hautes montagnes qui bordent la rive droite de cette rivière (4). Plus heureux que les Allobroges, les Ceutrons, en devenant colonie romaine, n'avaient pas perdu leur nom pri-

(1) In Nantuates, Veragros. . . . qui à *finibus Allobrogum* ad summas Alpes pertinent (*Cæs. Comm.* lib. III, § 1.).

(2) Postea à parte orientali Rhodani fluvii septentrionalis sunt *Allobryges*, sub Medulis, quorum civitas mediterranea Vienna (Ptol., lib. II.).

Veragros qui ad lacum Lemannum juxta *Allobriges*, usque ad Alpes incolunt (Dion Cass., lib. XXXIX, § 5.).

(3) Ce n'est pas la Drance mais bien la limite de son bassin à l'est, montagne qui sépare l'abbaye de l'Abondance du monastère d'Agaune, soit l'Allobrogie des Nantuates.

(4) C'est à tort que M. Pilot (*Recherches sur les antiq. dauph.*, t. II, p. 46.) dit « que les Allobroges s'étendaient jusqu'au Petit-Saint-Bernard, « en comprenant le pays des Ceutrons. »